

2005: B6

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : Le 27 juin 2005

OBJET : **Règlements sur le financement de l'éducation
pour 2005-2006**

Pour faire suite à la note de service du 16 juin, intitulée *2005 : B5 – Financement de l'éducation pour 2005-2006*, la présente vise à vous informer que les règlements sur le financement de l'éducation pour 2005-2006 ont maintenant été publiés. Ces règlements donnent effet aux améliorations et aux changements apportés aux subventions axées sur les besoins des élèves et décrits dans la note de service *2005 : B5*. Par l'entremise de ces règlements, l'Ontario affecte 16,9 milliards de dollars à l'éducation en 2005-2006, une augmentation de 658 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2004-2005.

J'ai aussi le plaisir de vous fournir des renseignements supplémentaires au sujet de la présentation des prévisions budgétaires de 2005-2006 des conseils scolaires.

A. RÈGLEMENTS SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

L'année scolaire 2005-2006 est la deuxième année scolaire complète dans le cadre du programme de quatre ans d'investissement du gouvernement dans le système d'éducation publique de l'Ontario, annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004. Les nouveaux règlements sur le financement qui permettent de mettre en œuvre cet investissement sont les suivants :

- (1) Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires
- (2) Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires
- (3) Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires

Il est possible de consulter ces règlements à partir du site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca

En plus de ces nouveaux règlements, un certain nombre de changements ont été effectués, comme par les années précédentes, afin de résoudre des problèmes techniques et autres dans les règlements existants. On doit souligner que cela comprend les changements apportés aux règlements de 2004-2005 visant à mettre en œuvre la politique sur les réserves de l'éducation de l'enfance en difficulté, décrits à la page 17 de la note de service 2005 : B5.

Pour appuyer la publication des règlements sur le financement, le Ministère publiera bientôt le *Document technique, 2005-2006* sur le financement de l'éducation.

Ce document sera disponible sur le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca

B. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Tel que mentionné dans la note de service 2005 : B5, la date limite pour la présentation des prévisions budgétaires de 2005-2006 est le 15 juillet 2005, avec une prolongation jusqu'au 31 août avant que les pénalités relatives au versement des fonds ne s'appliquent. Si un conseil termine la préparation de son budget en juillet, il devrait le soumettre dès que celui-ci a été approuvé.

Des directives détaillées au sujet des formulaires du SIIS seront publiées sur le site extranet TPFPR.

Veillez prendre note que les prévisions budgétaires de 2005-2006 doivent être préparées conformément aux paramètres établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les formulaires du SIIS intègrent les annexes pertinentes du CCSP applicables aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne l'annexe C, les conseils devraient accéder au fichier révisé dans le SIIS, en cliquant sur Rapports dans le menu du SIIS, puisqu'un certain nombre de changements ont été apportés aux éléments touchant les installations et la capacité réelle. Lorsque ces renseignements doivent être mis à jour, par exemple, en raison de l'ouverture d'une nouvelle école, les conseils doivent communiquer avec Lygia Dallip, Direction des services opérationnels, au 416 325-2017 (lygia.dallip@edu.gov.on.ca).

Lorsque les prévisions budgétaires sont présentées, une version électronique de l'annexe C doit également être présentée à l'adresse électronique suivante : estimates@edu.gov.on.ca

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du financement des conseils scolaires en 2005-2006, veuillez contacter

Changements apportés aux règlements de 2005-2006	Peter Gooch	416 325-2828 peter.gooch@edu.gov.on.ca
Exigences en matière de responsabilités et de rapports financiers	Wayne Burtnyk	416 325-2034 wayne.burtnyk@edu.gov.on.ca

Subvention pour les
installations destinées aux
élèves

Kerry Pond

416 212-1180

kerry.pond@edu.gov.on.ca

Subvention pour le transport
des élèves

En 2005-2006, le gouvernement continuera de travailler en partenariat avec le milieu de l'éducation afin d'examiner et de réformer des éléments clés du financement de l'éducation, dont le financement des écoles rurales, le soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés, le transport, l'éducation de l'enfance en difficulté, la diminution de l'effectif et l'initiative Lieux propices à l'apprentissage. Le Ministère et ses partenaires travailleront également à promouvoir une efficacité accrue et une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources. Ces initiatives constituent une occasion de renforcer le fondement de la réussite de tous les élèves. Je tiens à vous remercier, ainsi que votre conseil scolaire, de partager cet engagement à atteindre ces objectifs.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe